

Conseil syndical du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
Bilan financier 2024
Note de synthèse

Introduction :

Les éléments présentés ci-dessous sont une synthèse des éléments comptables (comptes de gestion et comptes administratifs). Les services du PETR tiennent ces documents à votre disposition si besoin.

Le budget primitif 2024 a été voté en conseil syndical le 2 avril 2024 et a fait l'objet de décisions modificatives le 9 Juillet et le 30 septembre 2024.

L'exercice 2024 s'avère fortement déficitaire sur la section de fonctionnement (- 90 338.97€) en raison de subventions escomptées non obtenues mais aussi non conventionnées (donc non comptabilisées dans l'exercice 2024). La section investissement présente un résultat de -11.30€. Cependant une partie des actions prévues en 2024 (études du SCOT) et non facturées feront l'objet de restes à réaliser qui seront à reprendre dans l'exercice 2025.

Si l'on se limite aux seules opérations de l'exercice 2024, celui-ci est donc déficitaire de – 90 350.27€. En 2023, cette absence de conventions avait déjà pénalisé le PETR avec un déficit de – 76 993.33€. Le déficit avait pu alors être comblé par la reprise des excédents accumulés par le PETR sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Or début 2024, le report d'excédent de la section de fonctionnement s'élevait à 48 191.42€, ce qui s'avère insuffisant pour combler le déficit de la section fonctionnement. En revanche pour la section d'investissements, le report de l'excédent 2023 de 16 296.30€ permettra d'équilibrer le léger déficit de 2024, avec un report d'excédent sur l'exercice 2025.

1- Compte administratif 2024 :

- Synthèse du compte de résultat :

❖ Section fonctionnement :

POSTES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Recettes : Dotations et subventions (conventions)	282 417.18€ (dont 122 893€ de cotisations des EPCI et 146 833.95€ des communes du service ADS)	313 926.73€ (dont 116 558€ de cotisations des EPCI et 132 222€ des communes du service ADS)
Produits exceptionnels	1346.94€ (remboursement assurance statutaire)	956.22€
Traitements salaires et charges sociales	289 333.58€ (hors cotisations CDG et CNFPT)	306 917.83€ (déduction faite des remboursements de frais de personnel de 2197.27€)
Achats et charges externes	63 590.32€	68 871.58
Dotations amortissements	2954.79	7189.80€
Autres charges (CDG et CNFPT)	7274.33€	6164.80€
Indemnités élus (défraiements)	2500.28€	
Autres charges de gestion courante	2766.41€	
Total Charges non financières	368 420.71€	389 144.01

I-	Résultat courant non financier	- 84 656.59€	74 261.06
	<i>Charges courantes financières</i>	<i>4558.13€</i>	<i>2730.61€</i>
II-	Résultat courant	-89 214.72€	-76 991.67
III-	Résultat exceptionnel	0€	0€
IV-	Charges exceptionnelles	1124.25€	1.66
V-	Résultat de l'exercice	- 90 338.97€	- 76 993.33€

Si l'on compare les exercices 2023 et 2024, les recettes tendent à la baisse, principalement du fait de l'absence de convention permettant de rattacher les recettes pour le FEDER (13 743€ pour l'animation de l'accueil de nouvelles populations) et le Feader (109 717.66€ pour l'animation Leader et le SCOT) : sur l'exercice 2024, ce sont ainsi 123 460.66€ de fonds européens qui n'ont pu être rattachés à l'exercice, faute d'instruction par les services des autorités de gestion (Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie). Quant aux dépenses, elles ont été globalement maîtrisées puisque l'on constate une baisse des frais de personnel et des charges de fonctionnement général entre 2023 et 2024. Les charges de gestion courante sont en augmentation en raison du changement de serveur dont une partie est désormais dématérialisée sous forme de « cloud » ou « informatique en nuage » (2764.80€ pour 2024). Quant aux défraiements des élus, il s'agit en réalité du report sur l'exercice 2024 d'une note de frais du Président qui n'avait pu être mandatée fin 2023, ce qui explique que sur l'exercice 2023 il n'y ait pas eu de dépenses sur cette ligne.

2

Concernant les charges financières, elles sont en hausse importante par rapport à 2023 pour atteindre 4558.13€, avec d'une part la hausse des taux bancaires et d'autre part une utilisation plus importante de la ligne de trésorerie puisque les subventions de 2023 et 2024 pour l'animation Leader (sur le programme 2014-2020) n'ont été versées que fin décembre 2024. Au 31/12/2024, la ligne de trésorerie était utilisée à hauteur de 120 000€.

❖ **Section fonctionnement :**

• **Dépenses de fonctionnement :**

Le taux d'exécution du budget 2024 s'élève à 86.1% de la dernière décision modificatrice de septembre 2024 et 82.75% si l'on se réfère au montant prévisionnel du budget primitif (452 050€) : les économies portent principalement sur les frais de personnel du fait du non-renouvellement du poste d'animation pour l'accueil de nouvelles populations jusqu'en septembre 2024 puis du départ de l'adjoint administratif pour le secrétariat du service ADS.

De manière détaillée pour les charges à caractère général :

Globalement il y a eu très peu de dépassement de crédits, sauf pour les frais de maintenance (2386.52€, temps de transition entre l'ancien serveur et la nouvelle version) et un dépassement sur les cotisations retraites qui avait été insuffisamment anticipé (12 461.60€), mais compensé par des cotisations Urssaf inférieures au prévisionnel de 14 061€.

Charges de personnel :

Elles s'élèvent à 296 607.91€ pour une équipe de 7 agents (en incluant les cotisations CDG et CNFPT, d'un montant de 7274.33€), soit 97% du prévisionnel. En termes de traitements indiciaires bruts, ils s'élèvent désormais à 125 282.11€ pour les agents titulaires (5 agents en 2024 soit 4 ETP) et 71 443.29€ pour les non-titulaires (3 agents soit 2.6 ETP).

Charges de gestion courante :

Elles s'élèvent à 5267.69€ et comprennent :

- **Frais de missions des élus** : d'un montant de 2500.28€, comprenant les frais de missions de 2023 non mandatés ainsi que ceux de 2024.
- **Droits d'utilisation informatique en nuage** : location d'un nouveau serveur pour remplacer l'ancien, qui avait été piraté en 2022. Le montant de la location sur 8 mois est de 2764.80€.
- **La différence de 2.61€** porte sur des arrondis et divers.

Charges financières :

Le montant des intérêts versés pour l'utilisation de la ligne de trésorerie s'élève désormais à 4558.13€ soit 1827.52€ supplémentaires par rapport à l'exercice 2023. En raison du report de versement de certaines subventions, cette ligne de trésorerie a dû être sollicitée 9 mois sur 12.

Opérations d'ordre :

Ces montants correspondent aux mouvements de la section fonctionnement pour alimenter la section investissements, que nous verrons plus en détails ci-dessous.

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 374 103.09, soit une baisse de 19 970€ par rapport à l'exercice 2023 (394 073€), qui s'explique principalement par le non renouvellement de certains postes et une économie sur les frais généraux.

• **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes 2024 s'élèvent à 283 764.12€, dont seulement 12 689.17€ de subventions acquises au 31/12/2024 (conventions signées avec les financeurs). C'est principalement sur le poste des subventions escomptées que les écarts sont les plus significatifs avec le prévisionnel d'avril 2024. A noter le versement en décembre 2024 de l'animation Leader 2023-2024 (sur l'ancien programme 2014-2022) et celui du projet de coopération « Ma destination nature accessible », attendu depuis 2022.

Fin 2024, les subventions notifiées mais non versées s'élevaient à 26 500€ :

Financier	Montant acquis (convention)
Région Occitanie (<i>ingénierie CTO 2024</i>)	16 500€
Etat (Fonds vert ingénierie CRTE)	10 000€

Pour rappel au 31/12/2024, les demandes de financements en cours d'instruction s'élèvent à 291 536€ (conventions pluri-annuelles pour l'animation Leader 2023-2024 et celle de l'accueil de nouvelles populations pour 2024-2027) dont 123 460€ pour l'exercice 2024 :

DISPOSITIF	MONTANT GLOBAL	MONTANT 2024
Animation Leader 2023-2024	71 273,66€	71 273,66€ (2023-24)
FEADER/Ingénierie du SCOT 2024-2026	105 549€ (24 mois)	38 444€
FEDER Massif central – Accueil de Nouvelles Populations (Région AURA)	114 714€	13 743€
TOTAL	291 536,66€	123 460,66€

La convention pour le programme Leader 2023-2027 a bien été signée fin novembre 2024 entre la Région Occitanie et le Parc naturel régional de l'Aubrac, désormais chef de file sur le territoire du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan et le dossier de demande de financement a été déposé sur EuroPac en décembre 2024, mais ces éléments ont été jugés insuffisants pour la Trésorerie pour rattacher la recette correspondante. Quant au FEDER, la commission devait se réunir en octobre puis en novembre et a été retardée à avril 2025, l'instruction du dossier n'a été réalisée qu'en février 2025, aucune pièce justificative n'a donc pu être fournie au comptable public.

Dans les recettes, nous retrouvons les contributions des communes pour le service ADS (146 833.95€), qui correspond au coût du service pour 2.5 ETP.

La cotisation des EPCI s'élève à 122 893€, soit une cotisation moyenne de 3.70€ par habitant, à nuancer du fait de la différenciation entre communes non adhérentes PNR et les adhérentes, pour lesquelles il n'est plus appelé de cotisation sur l'animation Leader et le CTO, désormais gérés par le PNR Aubrac.

Cette cotisation ne représente que la part appelée pour le fonctionnement du PETR, puisqu'une subvention d'investissement spécifique a été sollicitée fin 2024 pour les études du SCOT.

La contribution des EPCI représente 43.30% du total des recettes réalisées (37% en 2023), mais cette part doit aussi être vu au regard de l'absence des subventions escomptées pour Leader et l'accueil de nouvelles populations.

Dans les recettes exceptionnelles, il est à noter une atténuation de charges de 1346.94€, qui correspond au remboursement de l'assurance statutaire pour le congé paternité d'un agent en 2024.

- **Section investissement :**

- Dépenses d'investissement :

En 2024, les investissements envisagés portaient principalement sur les études du SCOT, pour un montant prévisionnel de 49 215€. Suite à appel d'offres, c'est le bureau d'études Ecovia qui a été retenu en août, ce qui a généré un retard au démarrage pour les premières étapes attendues et la facturation. La seule dépense d'investissement facturée en 2024 concerne la prestation de conseil juridique pour un montant de 5508€. Aussi en conséquence des restes à réaliser ont été provisionnés fin 2024 à hauteur de 43 707€.

Concernant le compte 2051, le montant initial de 9851.22€ portait sur la réalisation du site internet et la mise à jour du logiciel ADS. Le second a bien été réalisé en revanche pour le premier la dernière étape n'a pas été validée et un montant de 1236€ a été passé en restes à réaliser.

Pour les autres postes de dépenses :

- Les travaux d'électrification pour l'installation d'un compteur ont finalement été reportés à 2025

- L'achat de matériel informatique prévu initialement pour le SCOT a été reporté à 2025 (report du recrutement d'un poste en VTA).

Les dépenses d'investissements pour 2024 s'élèvent à 13979.10€.

- o Pour les recettes d'investissement :

En contrepartie, les recettes d'investissement s'élèvent à 13967.80€, soit :

- 11013.01€ de subventions d'investissement des EPCI pour les études du SCOT (compte 13151)
- 2954.79€ au titre des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
- La section fonctionnement étant en négatif, il n'y a pas eu de virement à la section investissement.

Le résultat de la section d'investissement est légèrement déficitaire de 11.30€ sur l'exercice 2024. Toutefois le report de l'excédent de 2023 (16 296.30€) permet d'arriver au final à un excédent de 16 285€, qui sera à reporter sur l'exercice 2025.

2- Compte de gestion 2024 :

- o Synthèse des comptes de bilan :

Actif	Total	Passif	Total
Immobilisations incorporelles	14 324.10€	Dotations	1877.25€
Immobilisations corporelles	8453.38€	Fonds globalisés (FCTVA)	523.25€
Total actif immobilisé	22 777.48€	Subvention d'investissement sur bien amortissable	11 337.01€
Créances (subventions non perçues)	28 166.97€	Réserves	25 324.97€
Autres créances	332.85	Report à nouveau	48 191.42€
Disponibilités	69 612.49€	Résultat de l'exercice	-90 338.97€
Compte de régularisation	-246.58€		
Total actif circulant	120 643.21€	Total fonds propres	- 3085.07€
		Dettes fournisseurs	1597.85€
		Ligne de trésorerie	120 000€
		Dettes fiscales et sociales	880.88
		Dettes envers l'Etat et les collectivités	
		Autres dettes non financières	1248.71€
		Total dettes	123 727.44€
		Régularisation	0.84
Total Actif	120 643.21€	Total passif	120 643.21€

La synthèse du bilan fait apparaître une baisse des actifs du PETR par rapport à 2023 (179 427.51€). Si les immobilisations sont en hausse du fait des investissements réalisés pour les études du SCOT, en revanche

les créances sont en baisse puisqu'elles s'élèvent à 28 166.97€ en 2024, contre 162 643.72€. Fin 2023 ces créances portaient sur des subventions non payées, mais dont les montants avaient bien été rattachés par convention. Ces montants ont finalement été réglés fin 2024. En revanche l'absence d'arrêtés attributifs de subventions pour les financements en cours auprès du Feader et du Feder pénalisent le PETR non seulement pour le résultat de l'exercice 2024 mais aussi à l'actif puisqu'il n'y a pas de créances en contrepartie.

A noter cependant, l'amélioration des disponibilités du PETR au 31/12/2024, qui s'élevaient à 69 612.49€ (383.44€) : le versement fin décembre de près de 52 000€ de subventions Leader pour l'animation du programme 2014-2022 et le projet de coopération « Ma destination nature accessible » a permis d'améliorer la situation bancaire du PETR et de démarrer 2025 avec de meilleures dispositions en trésorerie.

En revanche, le report du résultat négatif de -90 338.97€ se cumule avec un précédent déficit de -76 993.33€ en 2023 : en conséquence les fonds propres du PETR ne suffisent plus à faire face au déficit et le total des fonds propres s'inscrit en négatif à hauteur de -3085.07€. L'état des dettes reste stable et limité (3727.44€ en 2024, 3186.62€ en 2023). La dégradation de la situation financière du PETR se traduit par une plus grande mobilisation de la ligne de trésorerie qui s'élevait à 120 000€ au 31/12/2024 : ce montant devra toutefois être remboursé en mai 2025.

○ Actif :

● **Immobilisations incorporelles :**

Il s'agit de l'amortissement des investissements en suite logiciels pour le service ADS, et des études et prestations juridiques engagées dans le cadre du SCOT. Le nouveau site internet du PETR figure aussi dans ces immobilisations à hauteur de 2520€.

● **Immobilisations corporelles :**

Il s'agit du matériel acheté depuis 2018 : matériel informatique et mobilier de bureau essentiellement, ainsi que du matériel repris à l'association. Aucun nouvel investissement n'a été réalisé en 2024 mais des biens seront à renouveler prochainement (matériel informatique).

● **Créances :**

Ce sont des dettes de la part des financeurs envers le PETR. En effet dans les recettes de fonctionnement, ont été comptabilisées les subventions telles qu'indiquées dans les conventions de financements, or ces montants n'étaient pas encore réglés fin 2024 :

Financier	Montant acquis (convention)
Région Occitanie (<i>ingénierie CTO 2024</i>)	16 500€
Etat (Fonds vert ingénierie CRTE)	10 000€

D'après cette synthèse, les subventions notifiées mais non réglées au 31/12/2024 s'élèvent à 26 500€, auxquels il faut ajouter 1666.97€ de subvention d'investissement pour le SCOT sollicitée auprès de la CC des Hautes Terres de l'Aubrac mais non réglée au 31/12/2024, les titres ayant été émis en fin d'année.

Il est à préciser que ces montants ne prennent en compte que les créances pour lesquels un justificatif a été validé avec le comptable public, les demandes de subventions en cours d'instruction ne figurent pas dans ces montants.

- **Disponibilités :**

Elles s'élèvent à 69 612.49€ au 31/12/2024, grâce au paiement fin décembre de plusieurs subventions attendues depuis 2022 et 2023 :

*30/12/2024 : paiement de 37 187.66€ pour l'animation Leader de 2023 (Région Occitanie/Feader)

* 30/12/24 : paiement de 12 543.92€ (animation projet de coopération Leader Ma Destination Nature Accessible) FEADER

* 30/12/24 : paiement de 1955.52€ (animation programme Leader 2024) par le Feader

- Passif :

- **Résultat de l'exercice :**

Il s'agit de la différence entre recettes et dépenses de la section fonctionnement, comme précisé dans le compte administratif. En 2024, ce résultat est négatif (- 90 338.27€) et vient en déduction des fonds propres du PETR, qui se révèlent insuffisants : c'est pourquoi les fonds propres sont désormais négatifs (- 3085.07€).

- **Dettes fournisseurs :**

Il s'agit des dernières factures reçues en 2024 mais non réglées au 31/12/2024 : dernières factures de 2024 (1597.85) et dettes sociales sur cotisations (881€). Ces montants ont été régularisés début 2025.

- **Ligne de trésorerie :**

Afin de pallier au retard de paiement des subventions, le PETR a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole de Languedoc-Roussillon, pour un montant de 250 000€. Au 31/12/2024, cette ligne était consommée à hauteur de 120 000€. Cette ligne a été davantage mobilisée qu'en 2023, ce qui explique la hausse des charges financières liées aux intérêts.

- **Autres dettes non financières :**

Leur montant s'élève à 1248.71€.

3- Analyse de l'état de la dette :

Afin d'estimer la santé financière de la structure, nous avons analysé sa capacité à rembourser à court terme les dettes contractées, en tenant compte des liquidités disponibles et des subventions à percevoir :

Dettes		Créances	
Dettes fournisseurs	2478.85€	Liquidités disponibles	69 612.49€
Dettes sociales		Subventions à percevoir	28 166.97€
Autres dettes	1248.71€	Autre créance	332.85€
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Ligne de trésorerie	120 000€		
Total dettes	123 727.56€	Total créances	98 112.31€
		Résultat	-25 615.25€
		Report régularisations	(246.58+0.84) = - 25 862.67€

Pour la première année, l'analyse de la dette indique que le PETR ne serait plus en capacité de rembourser l'intégralité de ses dettes à court terme avec ses disponibilités et subventions à percevoir.

4- Clôture de l'exercice 2024 et affectation du résultat :

Résultat 2024 de la section fonctionnement	-90 338.97€
Résultat 2024 de la section investissement	-11.30€
Résultat de l'exercice 2024 avant clôture	- 90 350.27€
Résultat avant clôture section investissement	16 296.30-11.30 = 16 285€
Résultat avant clôture section fonctionnement	48 191.42-90338.97 = -42 147.55€
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 25 862.55€
Résultat 2024 à affecter (section fonctionnement)	-42 147.55€€
Résultat 2024 à affecter (section investissements)	16 285€

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à -90 338.97€ et correspond à la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement. Toutefois le résultat 2023 étant excédentaire de 48 191.42€, **le déficit à reporter s'élève en réalité à -42 147.55€**. Ce montant sera à reporter en charges dans le budget 2025.

Pour la section d'investissement, **le déficit de l'exercice 2024 s'élève à -11.30€ mais est compensé par le report de l'excédent de 2023 de 16 296.30€**. En conséquence **le résultat à reporter en excédent pour 2025 à la section investissement est de 16 285€**. Il faudra toutefois reporter 44 943€ de restes à réaliser liés principalement aux études et prestations pour le SCOT.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 à affecter est donc de -25 862.55€ (-42 147.55€ en section fonctionnement et +16 285€ de la section d'investissements).